

Date de convocation : 2 novembre 2021

Date d'envoi : 2 novembre 2021

Date d'affichage : 2 novembre 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40-2021
Du LUNDI 8 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le huit du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 2 – Sophie MOURARET à Patrick CORTIAL – Marc VACHERESSE à Philippe ROUX

Secrétaire de séance : Yves BOIRON

Objet : Création-suppressions d'emplois

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de travail de 17 heures 1/2 à compter du 1^{er} décembre 2021 ;
- Décide de la **suppression** d'un emploi d'attaché principal d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures à compter de ce jour ;
- Décide de la **création** d'un emploi d'adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures à compter du 1^{er} décembre 2021 ;
- Le tableau des emplois de la commune sera mis à jour pour tenir compte de ces changements ;
- Charge le Maire de toutes les formalités administratives dont la transmission de la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

